# Proche aidant une personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Régime du don de jours de congé

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2018-874 du 9 octobre 2018 détermine les conditions d'application aux agents publics civils de l'article 1

er

de la loi n° 2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap. En outre, il ouvre la possibilité de bénéficier de don de jours de congé aux militaires relevant du même employeur que l'agent public donateur.